

L'accueil du public.....

L'accueil du public : décider d'accueillir pour préserver l'espace

par *Cyrille NAUDY* *

La fréquentation des espaces naturels dans la région méditerranéenne évolue. Généralisée mais diffuse à l'échelle du territoire au début du siècle, elle est devenue plus localisée voire parcellisée ces dernières années. L'évolution de l'économie, de la démographie, le développement des pôles urbains et l'explosion des pratiques de pleine-nature sont les principales raisons de ces modifications et des concentrations actuelles.

Aujourd'hui, ce phénomène se poursuit et s'accroît dans certaines zones. Les gestionnaires des espaces naturels développent donc des mesures adaptées pour contenter le plus grand nombre et protéger les richesses patrimoniales. Aucun territoire n'échappe à cette logique et très peu sont complètement abandonnés. De la pinède classique péri-urbaine aux grands espaces protégés, tous font l'objet d'une réflexion et d'une concertation les plus générales possibles à l'échelle locale. Cela se traduit ensuite par des degrés différents d'interventions sur les milieux. Le plus difficile restant d'initier le choix du type de gestion souhaité et la mise en œuvre des moyens pour parvenir aux objectifs fixés.

1 – L'accueil du public : un choix de gestion

Le difficile contrôle de la fréquentation

La fréquentation de la nature par l'homme a pris historiquement des formes et des dimensions multiples suivant les périodes.

Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, les rapports entre les sociétés et les espaces naturels étaient essentielle-

ment liés à une économie de subsistance dont les pratiques de cueillette, de chasse voire même de ramassage des bois morts sont aujourd'hui les reliques. L'évolution des modes de vie, de l'emploi et l'urbanisation ont entraîné progressivement une diminution de la présence de l'homme dans la nature et de fait des activités connexes.

Le niveau de fréquentation et l'intérêt suscité par les espaces naturels dans la période 1950-1970 illustre cette évolution. A cette époque, le terrain était occupé par les chasseurs, quelques ramasseurs-cueilleurs pour des raisons de traditions culturelles et gastronomiques, les producteurs (agri-



Photo 1 : Accueil et information du public par les gardes-nature du Syndicat intercommunal Sainte Victoire
Photo SIVU Sainte Victoire

* Directeur p.i. Syndicat intercommunal du massif Sainte Victoire
24 rue Mignet
13617 Aix-en-Provence Cedex 01

culteurs, sylviculteurs, ...) et quelques passionnés (sportifs, écologues, ...). La nature n'était pas à proprement parler, une passion grand public. La gestion de l'environnement n'est d'ailleurs devenue une préoccupation gouvernementale qu'en 1972 avec la création d'un Ministère spécifique.

Depuis cette période, les choses ont évolué. De nouvelles pratiques se sont développées qui ont complété voire remplacé, en terme d'occupation de l'espace, les activités traditionnelles en diminution constante. Ces changements sont la conséquence de phénomènes récents apparus dans les années 80 et portés par des slogans racoleurs :

- " consommez du naturel ",
 - " aérez vous ",
 - " quittez la ville, allez à la campagne ",
 - " pratiquez un sport de plein air ",
- etc.

Mais ces évolutions ont perduré et elles se sont même renforcées. Cela correspond à des fonctionnements économiques nouveaux ; pour preuve l'émergence des sports " fun " encouragés par la mode et poussés par des démarches mercantiles (deuxième vie de l'escalade, naissance du parapente et du VTT dans les années 80, ...) ; mais aussi naissance du concept de développement local afin de maintenir les populations sur les terroirs de manière viable.

C'est donc dans ce contexte ou certaines situations sont accentuées du fait des informations diffusées par les médias, que les décisions en matière de gestion de la fréquentation et notamment d'accueil doivent être élaborées.

Gérer ou refuser la fréquentation ?

Si certains espaces ne font pas encore l'objet de mesures de gestion du public, c'est le cas de nombreuses collines provençales, un bon nombre de territoires sont organisés pour favoriser les loisirs et la découverte de la nature. C'est donc que les responsables locaux et en premier lieu les élus ont pris le parti, au final, d'accepter le public sur leur territoire.

Ce choix, d'acceptation ou de refus, est un préalable à toute décision

d'intervention sur le milieu. Le refus d'accueillir comme l'absence de choix sont soit une décision de conserver le milieu en l'état car la fréquentation ne représente pas un facteur de déséquilibre, soit une mesure d'interdiction car l'étranger est considéré comme un intrus. Dans bien des cas, étant donné l'accroissement actuel de la fréquentation et la recherche perpétuelle de nouveaux terrains de jeu, ces espaces risquent de finir par subir l'envahissement du public. Tout deviendra plus difficile alors !

La fréquentation n'a pas de territoires géographiques privilégiés, tous les espaces naturels sont touchés, qu'il s'agisse du bord de mer comme de la montagne. Cela est d'autant plus vrai quand ces espaces sont médiatisés ou qu'ils bénéficient d'une réputation (Alpilles, Sainte-Baume, Sainte-Victoire, ...) et/ou qu'ils se situent à proximité de grands centres urbains. Les espaces naturels péri-urbains, en particulier, subissent une fréquentation nombreuse, répétée et souvent concentrée.

Dans la plupart des cas, c'est que les responsables locaux de ces territoires ont fait leur choix. Le public est accueilli avec plus ou moins de contraintes suivant la fragilité du milieu et l'influence des groupes de pression locaux. L'accueil peut prendre alors différentes formes, depuis la création de parcs avec amé-

nagements lourds (maison de massif, parkings de forme urbaine, pelouses, signalétique et panneaux, ...), aux mesures minimalistes (balisage léger intégré au milieu, parkings respectant les formes végétales et les courbes de niveau, ...). Il appartient à l' élu de décider du niveau d'impact sur le milieu qu'il souhaite obtenir par rapport à l'accueil du public et du type de public qu'il décide d'accueillir (retombées économiques). La présence de technicien permettra, en théorie, de guider les décisions.

2 - Définir les enjeux et mettre des moyens au service de ses objectifs

Faire le choix d'un parti d'aménagement

Le laisser faire peut avoir des conséquences catastrophiques en terme d'impact sur le milieu, compte tenu de l'évolution de la fréquentation actuelle des espaces naturels.

Ainsi, chaque gestionnaire a-t-il intérêt à prendre en considération dès à présent l'encadrement des visiteurs



Photo 2 : Mise en place d'une barrière DFCI

Photo SIVU Sainte Victoire

dans les espaces dont il a la responsabilité.

Pour y parvenir, chaque territoire doit donc faire l'objet d'un inventaire précis des potentiels qu'il recèle, des enjeux qu'il contient et des conséquences qu'il peut subir en cas d'aménagement. Dans ce cas, la présentation de plusieurs scénarios d'évolution par type d'aménagement apporte un plus dans le processus décisionnel. Il convient donc de lancer études et autres diagnostics qui permettront de confronter les idées et de mesurer les résultats attendus par la mise en œuvre de projets. La cohérence territoriale, le découpage de l'espace et le niveau d'intervention sur le milieu seront ainsi précisés.

De même, dans le cadre de la concertation préalable aux aménagements, l'évaluation révélera probablement des analyses différentes de la part des élus, des techniciens ou encore des associations locales. Les uns verront l'impact au niveau des habitants, les autres, les contraintes administratives ou réglementaires, enfin, les derniers auront un regard patrimonial axé vers l'intérêt général et les pratiques traditionnelles.

Deux grandes tendances émergeront :

- préservation de l'intégrité du site :
- * respect des populations locales, des habitants et des propriétaires privés,

- * respect de la nature et de l'environnement,

- * respect du calme et de la tranquillité des lieux.

- développement de l'accueil :

- * par souhait de fournir à chaque citoyen les moyens d'accéder à un patrimoine collectif (les paysages, la nature, ...),

- * par souci de développement économique local,

- * par volonté de redonner une vie au territoire (il s'agit souvent d'espaces ruraux avec des petites communes qui ont vu leur démographie décroître pendant 30 ans),

- * par désir d'utilisation d'un nom, d'une image dans un intérêt mercantile,

- * par vocation : exemple des forêts départementales qui sont tenues d'être ouvertes au public sous certaines conditions.

Pour le gestionnaire qui aura à prendre la décision finale d'aménagement, celle-ci s'inspirera des différentes préoccupations, quitte à morceler le territoire et organiser un véritable zonage où la présence d'aménagements sera déterminée selon le niveau de fréquentation du public.

Le choix d'un type de gestion doit, en principe, permettre d'éviter les surprises futures liées à une fréquentation par trop envahissante. Il évite de subir le nombre de visiteurs. Il est donc pré-

férable que la gestion du public s'appuie sur une politique volontaire quitte à être minimaliste.

Dans tous les cas, les élus sont conscients qu'il est préférable d'intervenir, plutôt que de laisser faire et qu'il vaut mieux encadrer, plutôt que d'essayer d'interdire.

Se donner les moyens de mener à bien sa politique

Rares sont les sites comme le cirque de Garvarnie dans les Pyrénées où la gestion de la fréquentation peut être organisée depuis un seul et même point. Dans bien des cas, le territoire est ouvert et il est très difficile de contrôler tous les accès au massif (exemple : plusieurs routes permettent d'accéder à Sainte-Victoire).

Le contexte nécessite alors la mise en place d'une politique de gestion globale afin de développer des actions cohérentes à l'échelle du territoire. L'existence ou la mise en place de structures intercommunales faisant fi des antagonismes existants parfois entre communes mitoyennes, facilite alors l'homogénéité du traitement sur un espace déterminé.

Cette solution, quoique satisfaisante au niveau décisionnel, doit néanmoins s'accompagner de la mise en place de moyens, notamment pour le développement des projets. La présence d'une équipe technique ayant pour mission l'animation et le suivi des dossiers est indispensable. Les projets ont du mal à se développer sans la présence d'un technicien / animateur chargé des consultations avec tous les acteurs intéressés (maître d'œuvre, institutions partenaires, propriétaires concernés, associations locales, etc...).

L'animation permettra d'établir des échanges dans le cadre de la concertation, elle développera la participation des partenaires à la conception du projet et facilitera ultérieurement son acceptation par tous.

Les propriétaires privés concernés par les projets, les associations locales (de loisirs, d'environnementalistes) au même titre que les services de l'Etat, sont très intéressés par la prise en compte de leurs préoccupations. L'organisation de groupes de travail,



Photo 3 : Protection de jeunes plantations sur le parking de Bimont (Saint-Marc-Jaumegarde - Sainte Victoire)

Photo SIVU Sainte Victoire

par type d'acteurs d'abord, et après en groupe pluripartenarial, permet souvent l'émergence de bon compromis.

D'un point de vue technique, la participation à des réseaux thématiques (réseau régional des espaces naturels, réseau alpin, ...) permet l'échange et l'acquisition d'informations sur les expériences similaires dans d'autres territoires. Ainsi, bien de fausses bonnes idées peuvent être éliminées.

De même, le choix du maître d'œuvre doit répondre au type d'aménagement et au contexte dans lequel le projet est envisagé.

3 – L'exemple de la gestion de la montagne Sainte-Victoire

La fréquentation de la montagne Sainte-Victoire est très importante notamment au printemps et à l'automne comme l'a démontré l'enquête de fréquentation réalisée en 1995. En effet, le massif accueille certains jours (dimanches et jours fériés, par beau temps) plus de 10 000 visiteurs.

De fait, l'impact sur l'environnement est important. Toutefois, celui-ci est variable en qualité et en intensité suivant les zones du massif. Cela est lié à leur proximité par rapport à la ville d'Aix-en-Provence, à la qualité de leurs aménagements et au succès qu'ils connaissent.

Conscients de cette situation, les élus du massif se sont engagés depuis une dizaine d'années dans une politique de gestion et d'encadrement de la fréquentation. Certes, l'élément fondateur de cette démarche est lié à l'incendie du 28 août 1989 qui a détruit près de 5 000 hectares de garrigue et à la suite duquel les communes se sont regroupées au sein du Syndicat Intercommunal. Mais depuis, la décision de ne plus subir une fréquentation qui est inéluctable a évolué et de nombreux projets sont à l'étude.

En matière d'accueil du public, les



Photo 4 : Installation d'un panneau support de signalétique - Sainte Victoire
Photo SIVU Sainte Victoire

objectifs qui ont d'ailleurs été définis dès 1992, sont :

- assurer la sécurité des personnes,
- accueillir et informer les visiteurs,
- protéger la nature et les paysages,
- conserver un cadre de vie et la tranquillité du site pour les habitants.

La sécurité des personnes à l'intérieur du massif est une des préoccupations majeures du Syndicat, que ce soit des élus ou des techniciens. Cela est lié au caractère montagnard du site et donc à sa dangerosité (falaises, climat froid en hiver, itinéraires longs sans possibilités de repli, ...), à la végétation de type méditerranéen qui l'expose l'été aux risques de feux de forêts, et au faible niveau d'équipement et/ou de connaissances du milieu naturel constaté auprès des visiteurs (public urbain, ...).

La politique d'aménagement mise en place

La philosophie du Syndicat repose sur la mutation des comportements des visiteurs dès l'accès au site.

Les personnes sont ainsi accompagnées d'un milieu anthropisé vers un milieu naturel. Les aménagements se

font plus légers et réversibles au fur et à mesure que l'on pénètre dans le cœur du site.

Le Syndicat a donc décidé d'intervenir à plusieurs niveaux.

Au niveau de l'interface, milieu anthropisé - milieu naturel, les parkings, souvent d'anciens délaissés routiers, ont été aménagés de manière soignée afin de contraindre le visiteur à changer son état d'esprit trop urbain et lui proposer un aménagement discret et intégré qu'il sera amené à respecter (ce n'est pas toujours le cas).

Ensuite, une fois sorti de son véhicule, le visiteur, dispose d'une signalétique d'accueil et de présentation du site. Les cartes précisent les itinéraires balisés et sécurisés (entretenus) ouverts au public.

D'autres informations sont également disponibles notamment les précautions d'usage et les équipements indispensables pour s'aventurer en montagne, l'absence d'eau, etc... Cette signalétique est le résultat d'une large et longue, très longue concertation. Par exemple, les itinéraires présentés ont été sélectionnés avec les associations de randonnée et les responsables des secours en montagne (GRIMP des pompiers d'Aix), ils sont d'ailleurs identiques à ceux diffusés



Photo 5 : Balisage sur un sentier de grande randonnée suivant la charte du balisage en vigueur
Photo SIVU Sainte Victoire

par les topos guides. Les sentiers très exposés ont été éliminés des cartes et des programmes de balisage.

Des points d'information temporaires, constitués par deux gardes nature ont également été mis en place. Ils ont pour objet d'informer les visiteurs dès leur départ en randonnée sur les parkings.

Des tracts sont déposés sur les véhicules lorsque le stationnement est considéré comme dangereux en bord de route.

Une fois à l'intérieur du massif, l'accompagnement du visiteur se veut léger, temporaire et si possible réversible. Les quelques aménagements nécessaires à la sécurité des visiteurs sont le fruit d'un groupe de travail. Ce groupe est composé de spécialistes de la montagne, des services de secours, des responsables du Syndicat et des représentants de l'Etat.

Le plus souvent, les interventions retenues par les décideurs se veulent minimalistes. Il s'agit essentiellement de balisage, ou d'indication peintes à même le rocher. Les patrouilles des gardes nature renforcent ce dispositif d'encadrement des randonneurs. Cela évite à de nombreuses personnes de se perdre ou de s'aventurer au delà du raisonnable. Il

ne faut pas hésiter à canaliser les visiteurs. Ces dispositions sont très utiles aux gens non aguerris à la pratique des espaces naturels (gens peu entraînés, présence de jeunes enfants, grands groupes, insuffisance d'équipements, ...).

Aujourd'hui, les précautions mises en œuvre suffisent à protéger le site et à maintenir un niveau de charge acceptable dans les secteurs les plus fréquentés. Cette politique, basée sur des pratiques de fréquentation héritées, installées depuis une vingtaine d'années, permet la préservation du site classé de graves dégradations. Toutefois, compte tenu des évolutions observées depuis quelques années, cette politique risque d'atteindre ses limites. En effet, l'engouement pour la nature se vérifie quotidiennement et le développement des sports fun and freedom (VTT, parapente, ...) soutenus par les images transmises par les médias et quelques grandes chaînes de magasins tend à se renforcer.

Ce développement entraîne une augmentation annuelle sensible de la fréquentation et avec, son corollaire d'accidents.

Dans ce contexte, le Syndicat s'est engagé dans une nouvelle réflexion dont le but est d'éviter le phénomène

" pot de miel " et la surfréquentation de certains sites. Les démarches futures chercheront à orienter la fréquentation dans des secteurs moins sensibles.

De même, de nouveaux groupes de travail ont été créés pour essayer de trouver des solutions face à l'émergence de problèmes nouveaux (conflits randonneurs, VTTistes par exemple).

L'accueil des visiteurs nécessite donc une adaptation permanente des structures, des moyens, afin de permettre à tous d'accéder à la nature, en toute sécurité, et aux responsables gestionnaires de préserver respect du site, tradition d'accueil et sécurité des personnes.

Alors, faut-il développer des politiques de gestion dans tous les cas ?

On peut le penser. En effet, tous les espaces naturels ou patrimoniaux bâtis sont concernés. De nombreuses communes ont investi dans l'aménagement de leurs espaces naturels quand elles sont propriétaires. Cependant, compte tenu du niveau de fréquentation des espaces naturels, il est vrai que les territoires majeurs illustrent parfaitement les contraintes de choix des responsables locaux.

Alors aménager ou pas et dans quelles proportions ?

Tout dépend des problèmes rencontrés et des résultats des études.

Il est préférable d'anticiper les problèmes pour les contrôler ensuite. Il revient donc aux gestionnaires responsables de décider du niveau d'intervention qu'ils souhaitent. L'apport des techniciens en matière d'avis est souvent déterminant pour un choix le plus approprié.

Une chose est sûre ; l'intégration au site et la préservation des pratiques doivent être recherchées dans tous les cas.

De même, le principe de précaution doit être d'usage comme le développement d'une politique de gestion du public à moyen et long terme.